

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Étaient présents : Yannick AUFRAY, Marie-Christine BIHAN-BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Jean-Claude JAILLETTE, Dominique JUDE, Gilles LE MENACH, Marie-Josée MALLET, Bernard PENHOET, Marie-Françoise ROGER, Françoise ROPERHE, André ROMIEUX, André STEPHANT, Annick TONNERRE-BLANCHARD, Brigitte TONNERRE-GAMBINI, Dominique YVON,

Absents excusés et représentés: Chantal GRIVEAU-HUET, Christophe CANTIN, Erwan TONNERRE
Pouvoirs : Chantal GRIVEAU-HUET à Brigitte TONNERRE-GAMBINI, Christophe CANTIN à Thierry BIHAN, Erwan TONNERRE à Gilles LE MENACH.

PV du Conseil municipal **du mercredi 24 septembre 2024**.

Le Maire Dominique YVON, vérifie que le quorum est atteint, et annonce l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du conseil municipal du 11/06/2024

Le PV du 11 juin dernier a fait l'objet d'une relecture par mails. Il n'est fait aucune remarque supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le PV du conseil municipal du 11 juin 2024.

2. Information sur la rentrée scolaire

Dominique Yvon dit qu'il n'y a eu aucun chiffre dans la presse alors que c'est un baromètre de bonne santé de l'île. Les écoles primaires comptent 137 élèves pour 114 en 2014 . Ce qui fait une augmentation de 20 %. Ceci le réjouit. Les collèges ont 56 élèves, ce qui est en légère augmentation.

3. Majoration de la part communale de la cotisation due au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements meublés non affectés à l'habitation principale

Le Maire présente le projet : le premier terrain aménagé sera de 16 terrains dont 8 logements en collectif et 3 logements libres, situé sur l'ancien terrain de la ferme LE FAOU.

Le Maire dit que Morbihan Habitat veut bien prendre à sa charge le programme de logements mais il lui manque un million pour aménager le terrain.

Le Maire dit que cette somme peut être comblée par l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ce qui représente 20 € de plus par mois pour les propriétaires.

Jean-Claude JAILLETTE dit que cette somme doit favoriser tous les logements.

Le Maire dit oui mais précise qu'il ne veut pas que cette somme aide un promoteur privé.

Jean-Claude JAILLETTE dit que cette somme pourrait aussi servir à acheter du terrain pour consolider la réserve foncière.

Le Maire dit oui ou pour faire des travaux.

Le Maire dit que pour que le projet démarre il faut mettre la somme en 2025 et 2026. L'effort est demandé aux résidences secondaires.

Jean-Claude JAILLETTE insiste sur l'inscription dans la pérennité de cette taxe qui est un outil de levier pour le logement des gens qui vivent à l'année.

Le Maire acquiesce et dit que 10 maisons en location seront faites derrière l'EHPAD.

Victor DA SILVA demande si le projet concerne Landost.

Le Maire dit oui.

Marie-José MALLET demande si cette somme peut aider à la préemption pour aider à l'achat d'un commerce.

Le Maire dit cela peut être ventilé comme on veut car le décret n'oblige pas à affecter sur le logement social Marie-José MALLET demande si un logement intergénérationnel peut être envisagé.

Le Maire dit que oui mais que les priorités vont aujourd'hui vers le logement des jeunes. Il précise que le nombre d'enfants au centre de loisirs augmente et qu'il faut donc aider les jeunes ménages. Pour lui, c'est la priorité du moment.

Le Maire doit rencontrer la sous-préfète de Lorient en octobre pour avoir une aide financière car la commune

est en zone tendue.

Victor DA SILVA demande si la dotation permet à la commune de devenir propriétaire.

Marie-Françoise ROGER dit que non. Lorient Agglomération vendra le terrain de la ferme LE FAOU à Morbihan Habitat.

Jean-Claude JAILLETTE dit que dans certaines communes, il y a des conventions de compensation.

Le Maire dit que dans les îles il y a un surplus sur le coût des matériaux. Il précise que c'est bien une participation pour Morbihan Habitat qui gérera les logements qui sont fléchés sur des crédits d'État.

Marie-Françoise ROGER dit qu'il y aura 8 ou 10 maisons en bail solidaire et bénéficieront de prêt à taux zéro.

Le Maire dit que le bail solidaire permet de diminuer le coût de la construction mais le terrain n'appartient pas aux personnes, ceci afin d'éviter la spéculation. Il ne peut être vendu qu'à un résident principal et le prix est fixé par l'État selon des critères définis.

Jean-Claude JAILLETTE propose d'inscrire dans la délibération que c'est pour favoriser une partie de la politique globale du logement.

Victor DA SILVA insiste sur le fait de pouvoir préempter des commerces avec des logements

Victor DA SILVA demande quel va être l'impact sur les résidences secondaires.

Le Maire dit que certains ont déjà réagi favorablement cet été.

Victor DA SILVA demande si les logements vacants sont aussi concernés.

Le Maire dit oui mais qu'il y en a peu, environ 40.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de porter à 60% la majoration de la quote-part perçue par la commune sur la taxe sur les résidences secondaires afin de favoriser une politique locale du logement.

4. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Maire présente la modification du tableau des emplois.

Morgane Douesnard dit que cela fait suite au départ à la retraite d'un agent, de l'augmentation du temps de travail d'un autre agent, de 28 à 35 heures aux espaces naturels et d'un agent qui travaille une heure de plus au service jeunesse.

Le Maire dit que 2 agents seront présents auprès des jeunes car leur nombre augmente.

Marie-Josée MALLET demande quel est le retour sur le séjour des jeunes .

Brigitte GAMBINI dit que le séjour a été très satisfaisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois et des effectifs tel que présenté.

5. Taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire présente les taux de promotion.

Le Maire propose qu'au 1er janvier toute personne travaillant pour la commune ne gagnera pas moins de 1600 € net pour 35 heures. Il dit que symboliquement ce n'est pas un luxe et que cela sera voté au prochain conseil municipal.

Marie-Josée MALLET demande à quoi correspond le terme « la pyramide des âges ».

Le Maire dit qu'avant un départ à la retraite cela favorise le montant de la retraite des agents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide,d'adopter à l'unanimité de fixer les ratios d'avancement de grade tels que définis ci-dessus, d'arrondir à l'entier supérieur le nombre d'agents promouvables.

6. instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale

Le Maire présente le régime indemnitaire rendu possible par le décret de juin dernier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le régime indemnitaire tel que présenté.

7. Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Thierry BIHAN dit que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques

consacrés dans la charte de l'élu local.

Thierry BIHAN précise que le Conseil Communautaire de Lorient Agglomération a désigné, par délibération du 25 juin 2024, Monsieur Joël BOSCHER et que les communes membres de l'agglomération peuvent bénéficier de ses services.

Jean-Claude JAILLETTE demande si cela concerne tous les conflits ou essentiellement les conflits d'intérêts.

Morgane DOUESNARD dit que cela concerne les conflits d'intérêts.

Marie-Françoise Roger dit que c'est gratuit.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Joël BOSCHER en qualité de référent déontologue des élus de Groix.

8. Désignation du délégué local au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Marie-Françoise Roger présente le CNAS qui permet à la collectivité de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel.

Le Maire propose de désigner Mme Marie Françoise ROGER déléguée local.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme déléguée locale au CNAS : Mme Marie-Françoise ROGER.

9. Dispositif de la cantine à 1 € - Reconduction

Le Maire dit que ce dispositif est élargi à la deuxième tranche de quotients.

Jean-Claude JAILLETTE demande si il y a un chiffrage du coût supplémentaire.

LE Maire dit non, car le repas est facturé 4 € pour un coût de revient à 15 € .

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler la tarification sociale du dispositif « la cantine à 1€ » dans le restaurant scolaire à compter du 1er novembre 2024 jusqu'au 31 octobre 2027.

10. Livre sur l'eau

Le Maire propose d'octroyer une aide à Mme Catherine ROBERT pour la publication du livre intitulé « L'Île de Groix et l'eau douce, histoire et perspectives ».

Le Maire dit que ce livre est un intérêt pour l'île et un beau travail de recherche.

Jean-Claude JAILLETTE dit qu'il est d'accord avec le projet car c'est une lanceuse d'alerte et c'est un vrai travail d'intérêt public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'octroi d'une somme de 500 € à Catherine Robert pour la publication du livre intitulé « L'Île de Groix et l'eau douce, histoire et perspectives » et de préciser que cette participation financière a un caractère exceptionnel.

11. Décision modificative

Le Maire présente la décision modificative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative telle que présentée.

12. Plans de financements

Le Maire présente les différents plans de financements.

Victor DA SILVA demande quand se déroulera la réunion pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes.

Le Maire dit que rien n'a été prévu à ce jour, que c'est juste un projet pour demander des subventions.

Gilles LE MENACH dit qu'il y aura moins de goudron qu'actuellement.

Le Maire dit qu'il faut capter l'eau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les différents plans de financements tels que présentés.

13. Convention de servitude

Le Maire présente la convention de servitude liée au passage d'une ligne électrique sur la parcelle AB 344, située au lieu-dit Port Lay

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'établissement de la convention de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine.

14.Rapport triennal dressant le bilan de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols entre 2021 et 2023

Dominique JUDE présente le rapport triennal dans le cadre de la loi climat et résilience du 22 août 2021 qui a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050.

Dominique JUDE dit que ce rapport triennal indique une consommation effective d'ENAF de 1,1 ha, entre 2021 et 2023, représentant environ 12,6 % de la consommation d'ENAF constatée sur la période décennale précédente (2011-2021). Cet hectare, composé à 47 % d'espaces agricoles, à 29 % d'espaces naturels et à 24 % d'espaces forestier, intéresse des opérations à vocation résidentielle (78 %) ou à vocation économique (22 %).

Jean-Claude JAILLETTE demande s'il y a un historique et quel est son augmentation.

Dominique JUDE dit que l'historique démarre en 2021 et que ce sera le premier marqueur.

Le Maire dit que dans les villes on construit de plus en plus sur les zones agricoles.

Marie-Françoise ROGER dit que la région Bretagne a mis de nouveaux critères pour les subventions qui seront versées sur des zones déjà construites .

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre acte du rapport triennal dressant le bilan de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols sur le territoire de la commune de Groix sur la période 2021 à 2023.

15.Ville ambassadrice du don d'organes

Le Maire dit que l'hôpital de Lorient a adressé un courrier sollicitant la commune .

Le Maire dit que devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année. A groix, plusieurs personnes ont bénéficié de greffes.

Marie-Françoise ROGER dit qu'il faudra faire des actions de communication.

Le Maire dit qu'une petite pancarte à l'entrée de la ville sera posée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la signature de la Charte pour devenir « Ville ambassadrice du don d'organes ».

16. Délibération modifiant la délibération 27/2023 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Le Maire présente le tableau et dit que ce sont les mêmes montants en fonction des postes et que c'est juste une simplification du tableau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

17. Remise de pénalités

Le Maire dit que Dans le cadre du projet de construction de la recyclerie, le lot n° 7 « cloisons/isolation/faux plafonds » a été attribué à l'entreprise Armor Isolation. Une pénalité leur a été appliquée compte tenu de leur absence à la réunion de réception des travaux.

Le Maire demande d'accorder une remise de cette pénalité.

Marie-Josée MALLET demande qui va gérer les espaces verts situés autour de la recyclerie.
Marie-Françoise ROGER dit que l'association Modern Strouilh gérera l'entretien des espaces verts.
Marie-Josée MALLET dit que c'est un très beau bâtiment.
Le Maire félicite l'association Modern Strouilh pour l'aménagement intérieur qu'ils ont réalisé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'accorder la remise gracieuse des pénalités dues par l'entreprise Armor Isolation.

Questions diverses :

1. Situation de l'Ehpad

Jean-Claude JAILLETTE demande où en est le projet d'état des lieux mené par un cabinet et si des solutions concernant la situation financière de l'établissement sont trouvées.
Le Maire dit que l'étude a démarré, ce jour, à 14h30, avec un cabinet de Bordeaux. Une première réunion s'est tenue en présence du Maire et de Brigitte GAMBINI, avec l'ensemble du personnel. Un questionnaire, qui restera anonyme, a été distribué à chaque agent . Il sera ensuite analysé.
Le Maire dit que l'évocation des salaires à 1600 € à l'Ehpad n'est pas un sujet puisque les agents gagnent au minimum 1780 €.
Le Maire dit qu'il y a un problème d'incompréhension entre le personnel et la direction et qu'une meilleure cohésion doit être recherchée.
Le Maire dit que l'ARS a aussi été sollicitée pour faire un audit sur le déficit.
Le Maire dit qu'il faut « jongler » avec la trésorerie car il ne veut pas privatiser l'établissement, mais sans doute faudra t-il augmenter le tarif.
Le Maire espère que la loi sur le grand âge soit votée rapidement.
Victor DA SILVA dit que dans les Côtes-d'Armor des communes ont saisi l'État.
Jean-Claude JAILLETTE demande si l'augmentation de la masse salariale due au Ségur, entre autres, et sans l'aide de l'État n'est pas une des causes du déficit.
Le Maire dit que le déficit est lié au Ségur sans les aides, l'augmentation de 173 % de l'électricité et de 20 % pour l'alimentation.
Brigitte GAMBINI dit que seul 50 % du personnel était présent à la réunion d'aujourd'hui, et le regrette. Elle espère qu'avec le dialogue cela va aller vers le mieux.
Victor DA SILVA pense que l'audit va aider.
Le Maire dit que depuis que l'EHPAD existe, il faut changer le directeur tous les 5 ou 7 ans. Il rappelle qu'en 2014, il avait reçu tous les agents individuellement et qu'ils voulaient virer le directeur.
Jean-Claude JAILLETTE dit que cette année il y a eu une grève, alors qu'avant non.
Le Maire dit que peu de personnes ont fait grève.
Victor DA SILVA dit qu'ils étaient très soutenus.

2. Saison touristique

Jean-Claude JAILLETTE demande si des éléments de bilan sur la saison touristique 2024 sont connus .

Le Maire dit qu'il a peu d'éléments. Il y a eu un creux en juillet dans les liaisons maritimes, un peu plus en août.
Thierry BIHAN dit que le port a accueilli plus de bateaux en 2024 que 2023 (10472 pour 10240). Il prépare un état comparatif avec les ports du Morbihan afin de vérifier si les tarifs ne sont pas trop bas.
Marie-Françoise ROGER dit qu'une réunion début octobre sera faite avec les commerçants à laquelle les élus seront associés.
Victor DA SILVA dit que les plots verts, situés dans la rue du presbytère, sont catastrophiques.
Gilles LE MENACH dit qu'une solution est à l'étude.
Victor DA SILVA dit que les barrières ne sont pas très efficaces et que les ASVP n'ont pas été assez présents dans le bourg
Le Maire et Marie-Françoise ROGER sont d'accord.

3. Tarifs du parking payant de la gare maritime

Jean-Claude JAILLETTE dit qu'une augmentation importante des tarifs de stationnements à la gare maritime vient d'être appliquée par l'Agglomération. Alors qu'en 2020, à la mise en place de ce système, nous avions obtenu des tarifs acceptables qui ne pénalisaient pas trop les îliens (particuliers comme professionnels). Cet accord tacite est remis en cause.

Jean-Claude JAILLETTE demande s'il y a eu une concertation au niveau de l'Agglomération. A défaut il souhaite faire connaître son désaccord à l'Agglomération.

Jean-Claude JAILLETTE dit qu'il y a un contrat moral qui n'est pas tenu.

Le Maire dit que c'est la ville de Lorient qui gère et qu'il a adressé un courrier en août à ce sujet. Il constate qu'à ce jour, rien ne bouge et la nomination du maire de Lorient en tant que ministre va sans doute ralentir le dossier.

Le Maire dit que concernant le problème du bus à la gare maritime, il souhaite prendre un vœu car le bus dédié n'est plus là.

4. Vedette SNSM

Jean-Claude JAILLETTE dit que selon leurs informations, la vedette de la SNSM serait en réparation pour une durée indéterminée.

Jean-Claude JAILLETTE demande si cette information peut être confirmée. De plus, il demande si des solutions de remplacement provisoire ont été mises en place, pour les évacuations sanitaires urgentes et pour la sécurité maritime.

Le Maire dit que deux moteurs sont à changer que l'ARS va être alertée car c'est un problème de santé publique.

Marie-Josée MALLET dit que le bateau de la SNSM sort toute l'année.

Thierry BIHAN va interroger le président national de la SNSM et dit sans doute qu'il serait souhaitable de délester une station qui sort moins.

Victor DA SILVA dit qu'il y a plus de 300 sorties dans l'année et qu'il y a en plus un souci avec l'hélicoptère.

5. Situation du site de Fort Survillle

Victor DA SILVA demande si il y a des éléments sur le devenir de Fort Survillle.

Le Maire dit que c'est un scandale ce qui s'y passe.

Le Maire se demande si ils n'attendent pas qu'il y ait un mort pour agir.

Le Maire dit que c'est une honte et que tout a été pillé.

Le Maire dit que c'est devenu une ZAD.

Victor DA SILVA dit qu'avant il y avait des gardiens et cela aurait évité la détérioration du site.

Le Maire dit que malgré plusieurs appels, il n'y a aucune action du maire de Colombes. C'est une honte.

Constatant que l'ordre du jour est épousé, le Maire lève la séance : 19h
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.